

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Kaouthar Benameur, Laurent Remy, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
David Saussol	Pouvoir à David Ros
Alexis Midol-Monnet (arrivée à 20 h37)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Hervé Dole	Pouvoir à Anne-Charlotte Benichou
Albert Da Silva	Pouvoir à Frédéric Henriot
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Philippe Villette
Louis Leroy	Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillet

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 25
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Laurent Remy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-45 – FAMILLE, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ENT – ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission de la Vie de la Cité du mai 2023,

Vu le projet de convention de groupement de commandes,

Considérant que le Département de l'Essonne souhaite mettre en place un environnement numérique commun sur le territoire afin d'assurer la cohérence et la continuité pédagogique entre le 1er et le 2d degré,

Considérant que la commune d'Orsay souhaite adhérer au groupement de commandes proposé par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT pour ses écoles,

Considérant que la convention de groupement de commandes entre le Département de l'Essonne et les communes adhérentes permettra de mutualiser les achats et optimiser les coûts afférents,

Considérant que le Département de l'Essonne assurera un rôle de coordination dans le cadre de ladite convention et que les communes adhérentes participeront aux instances de suivi et de coordination de celle-ci et resteront compétentes dans la maîtrise des fonctionnalités optionnelles de l'ENT et son usage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les conditions exposées dans la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT commun sur le territoire pour ses trois écoles élémentaires,
- **Autorise**, Monsieur le Maire, à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l'adhésion de la commune au groupement de commandes nécessaires à la mise en œuvre d'un Environnement Numérique de Travail dans les meilleurs délais.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

13 0 MAI 2023

13 0 MAI 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

